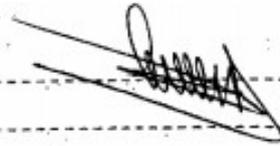


Observation(s) formulée(s) au cours de l'enquête publique

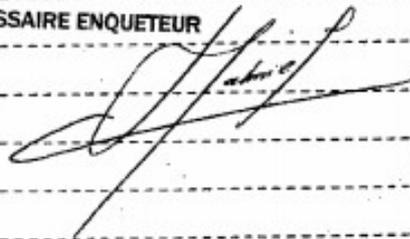
dernière mise à jour le : 05/03/20




En exécution de l'arrêté préfectoral du 7 Janvier 2020
Je soussigné, M^r GABRIEL Patrick Commissaire Enquêteur
ai ouvert ce jour le présent registre coté et paraphé par
le Commissaire-Enquêteur, contenant 13 feuillets, destiné à
recevoir les observations du public, pendant 12 jours
consécutifs, du 14 Janvier 2020 au 26 Mars 2020. Inclin

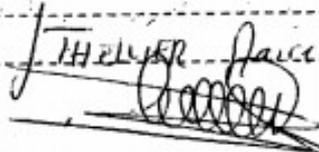
A TINCQUES, le 14 Janvier 2020

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR



le 20 Mars à 16h55

Je suis satisfait de la prise en compte des aménagements
destinés à gérer les quantités d'eau pluviales issues des
phénomènes climatiques de plus en plus fréquents. Les équipements
hydrauliques sont une précaution de la commune afin d'éviter
les désagréments tels que les inondations et coulées de boue.

J. HENRIER Maire de Tincques


218 du
COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

Le lundi 2 mars 2020 au soir, à 17h03

le délai d'enquête étant expiré, le soussigné, GABRIEL PABIEK

Commissaire Enquêteur

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public

du 31 Janvier 2020 au 2 mars 2020 soit 32 Jours Consecutifs

Les observations ont été consignées par 1 personne (page n° 1 à 1)

En outre, j'ai reçu 2 lettres ou notes qui sont annexées au présent
registre.

1) lettre en date du 20.2.2020 de Monsieur GÉRARD NEVEU

13 Route Nationale (RD939) 62127 TINGUES

2) lettre en date du 22.2.2020 de Mesdemoiselle LUCETTE NEVEU

demeurant 13 Route Nationale (RD939) 62127 TINGUES

3)

4)

5)

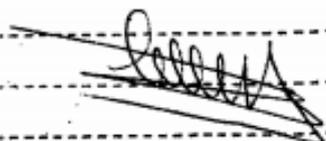
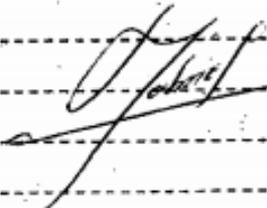
6)

7)

signature

GABRIEL PABIEK
Commissaire Enquêteur

J. THOUVENIN
Nam de Tingues



*Deposé en mairie de
Tincques
le 28-02-2020 capm*

Commissaire Enquêteur
Monsieur Patrick GABRIEL
62127 Tincques

Tincques, le 20 février 2020

Monsieur,

Concernant l'avis de l'enquête publique sur le territoire de la commune de Tincques portant sur la demande d'autorisation environnementale :

J'ai constaté que le terrain situé entre Tincques et Tincquettes (parcelle n°ZK105 de 30240 M2), ainsi que les terrains situés entre la rue Donatien LEMAIRE et la Départementale 39 (Parcelles : N°D280 de 7440M2, E268 de 4989M2, D410 de 1014M2 et E289 de 259M2) sont en « zone urbanisable résidentielle » dans le PLU (actuel).

Je suis surpris de lire que dans le nouveau PLUI, cette première parcelle passera en « zone agricole » et que toutes les autres seront en « zone naturel ou espaces semi-naturels » (et non plus en zone d'urbanisme résidentielle).

Il est étrange que toutes ces zones se trouvant au milieu du village deviennent « zone agricole » et que dans le même temps d'autres zones situées à l'extrémité du village (en zones agricoles) deviennent des « zones d'urbanisme ».

Ce changement, n'ai pas dû à l'application de la loi « alur » comme certains le prétendent. Mais, plutôt pour convenance personnel. Dans un sens cette loi « Alur » a été détourné de son conteste et certaines personnes en profitent.

Si la loi contre les pesticides (application des ZNT) est mise en place, cela voudrait dire que la superficie (des terrains en question) ne pourra plus être cultivée entièrement, soit une réduction d'un quart des hectares (des maisons sont à proximités de ces terrains). Quel gâchis !

Il serait temps d'avoir un peu de bon sens et de revenir à la réalité du terrain.

Par conséquent, je me garde le droit de porter cette affaire devant les tribunaux compétents et que Monsieur Le Maire devra justifier son choix par des arguments convaincants.

G. NEVEU



Néven Delaly Bineette
13 route nationale
62127 Bineques

Tineques le 27.02.2020

Deposé en mairie de
Tineques
le 28-02-2020 apm

Monsieur

Je viens contester votre PLU, car j'ai
une pâture rue Donation Lemaire et qui
donne aussi sur la départementale 939,
cette pâture est en plusieurs morceaux,
D 280 - E 268 (D 410 - E 289 - eains rachetés à l'état
après déportation de la route),
Ont me les a retirés comme terrain à bâtir,
on me propose maintenant après
réclamations, rue Donation Lemaire
à bâtir, sur D 77 limite en bois,
de Didier Ehierj en direction de la boulangerie,
ne pourrait-on pas en ligne droite, cette
pâture n'a jamais été louée pour nous
pouvoir y bâtir.

De même le terrain plus loin en triangle
Z K 105 est mis en culture, il relie Bineques à
Binequette avec passage eau et électricité
de chaque côté, il est entouré de maisons avec

la nouvelle loi ne plus traitée près des habitations comment fera-t-on.

Je écris que j'ai déjà bien donné : coin dans ce champ gratuitement à la commune pour que les camionnettes alimentaires puissent retourner, la route D77 jusqu'à la pharmacie au giratoire, façade de la zone, maintenant agrandissement de celle-ci, et lors de la nouvelle route encore chez moi.

J'espère que vous tiendrez compte de mes revendications et remettrez mes terrains à bâtir comme ils étaient auparavant. qu'est-ce "être propriétaire" quand certaines personnes occupent de diriger vos affaires, un terrain à labour dans le village quand ont élargi les frontières aux extrémités.

Toujours n'avoir été mis au courant par hasard qu'à la mi-janvier :

Recevez Monsieur mes salutations distinguées

Wes